

	Corporation du Village de Casselman	N° du rapport DG-001-2015
		N° de dossier
Sujet :	Élections municipales de 2014	
Date de la rencontre :	Le 5 janvier 2015	
Annexe	Rapport DG-003-2014 Rapport DG-012-2014	

RECOMMANDATION

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil du Village de Casselman accuse réception du rapport administratif de l'administration DG-001-2015;

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Conseil du Village de Casselman autorisé l'administration à transférer un montant de 14 000,00\$ du fonds de réserve prévu à cette fin au fond opérationnel;

CONTEXTE

Suite au rapport au rapport DG-012-2014, il avait été convenu que l'administration soumettrait un deuxième rapport en ce qui concerne les coûts des élections municipales de 2014. De plus, selon la Loi de 1996 sur les élections municipales, nous devons soumettre un rapport quant à l'accessibilité à tous les électeurs.

ANALYSE

Accessibilité à tous les électeurs

La *Loi de 1996 sur les élections municipales* oblige les greffiers à prendre en compte les besoins des électeurs et des candidats handicapés dans l'organisation des élections municipales. À cet effet, un rapport sur « le repérage, l'élimination et la prévention des obstacles pour les électeurs et les candidats handicapés » doit être présenté au conseil municipal dans les 90 jours qui suivent les élections ordinaires.

L'avantage du système de vote par Internet et par téléphone est que les gens n'ont pas à se déplacer pour voter, ils peuvent le faire dans le confort de leur foyer avec les outils adaptés à leurs besoins qu'ils ont à la maison. Pour les gens qui préfèrent voter par téléphone, le système Scytl est compatible avec le système ATS. Pour le vote par Internet, Scytl respecte les standards W3C (World Wide Web Consortium) qui inclut par exemple: navigateurs permettant l'utilisation de système d'adaptation pour clavier en braille, navigateurs répondant à la voix, navigateurs permettant les lecteurs d'écran, etc.

Pour les gens qui devaient se déplacer à l'hôtel de ville, nous avons du personnel pour aider les gens et les gens pouvaient toujours utiliser la rampe d'accès. Le personnel en place a suivi la formation sur le service à la clientèle, donc savait comment répondre aux personnes qui demandaient de l'aide.

Coûts des Élections municipales

Système Scytl	5 218,70 \$
Système Data Fix (liste des électeurs)	2 849,28 \$
Traduction de documents	458,57 \$
Publicité	1 787,94 \$
Formation sur les élections	553,85 \$
Photocopies	3 344,32 \$
Honoraires professionnels	605,47 \$
Divers (fournitures et autres)	881,17 \$
Total	15 706,30 \$

L'élection de 2010 avait coûté 18 117,00\$

IMPLICATIONS FINANCIÈRES ET IMPACT SUR LES EFFECTIFS

Un prochain rapport sera présenté au conseil indiquant les coûts réels des élections municipales du 27 octobre 2014 dès que le tout sera compilé.

Cet item est inclut dans le budget courant : Oui X Non S/O

Cet item est à l'intérieur du montant : Oui X Non S/O

Montant total budgété en réserves 2014 : 14 000,00\$

Montant du budget disponible : 14 000,00\$

L'impact sur les effectifs relié à cet effet est limité au personnel en place et à leurs fonctions de travail tel que déterminés par le conseil municipal.

ALTERNATIVES

Aucune alternative n'est offerte

Préparé et révisé par:

Approuvé par :

Marc Chénier
Directeur général, greffier, trésorier

Marielle Dupuis
Greffière adjointe